

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
**MAIRIE DE MONTGERON**  
CONSEIL MUNICIPAL**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

OBJET : **N°26/12**  
**Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) – Représentants du**  
**Conseil municipal**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 13 du mois d'avril à 19h30, LE CONSEIL MUNICIPAL, convoqué le 3 avril 2026, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie CARILLON, Maire

Le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché dans les délais légaux.

CONSEILLERS EN EXERCICE

Présents : Mme Sylvie CARILLON, Maire, M. GAUDEAU, Mme DOLLFUS, M. VEYRAT, Mme GUERY, M. CORBIN, Mme RIOU-HARCHAOUI, M. KNAFO, Mme POULET, M. ALLARD, Mme NICOLAS, M. MAGADOUX, Mme GARTENLAUB, Mme LAPORTE, M. LEROY, Mme MARQUES CARLOS, M. CHEVERT, M. FERRIER, Mme BENZARTI, M. LE MEUR, M. SOUMARE (*à partir de 20h43*), M. DUROVRAY (*à partir de 19h54*), Mme FERRIER, Mme PROVOST, Mme MORIN, Mme CIEPLINSKI, Mme BILLEBAULT, M. HIDRI, Mme POIVRE, M. VINCENT, M. MILOSEVIC, Mme BOULAY

Absents ayant donné procuration :

M. DUROVRAY ayant donné procuration à Mme DOLLFUS (*jusqu'à 19h54*)  
M. GOURY ayant donné procuration à M. GAUDEAU  
Mme TOUCHON ayant donné procuration à Mme GUERY  
M. SOUMARE ayant donné procuration à Mme CARILLON (*jusqu'à 20h43*)  
M. PRIM ayant donné procuration à Mme CIEPLINSKI

M. VEYRAT a été élu secrétaire de séance

**OBJET : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) - REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-29,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment son article L123-6,

Vu la délibération n°26/11 du 13 avril 2026 fixant à 16 le nombre des membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale dont 8 représentants du Conseil municipal, le Maire étant président de plein droit,

Considérant le renouvellement du Conseil municipal à la suite du scrutin du 22 mars 2026,

Considérant qu'il convient de procéder à cette élection selon un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel et à bulletin secret,

Considérant que s'est portée candidate :

- Liste « Montgeron pour la vie ! » : Mme GUERY, Mme MARQUES CARLOS, Mme GARTENLAUB, Mme RIOU-HARCHAOUI, M. KNAFO, M. MAGADOUX, M. FERRIER, M. CHEVERT
- Liste « Montgeron en Commun » : Mme POIVRE, M. HIDRI, Mme BILLEBAULT, M. VINCENT, Mme CIEPLINSKI, M. PRIM
- Liste « Engagés pour Montgeron » : Mme BOULAY, M. MILOSEVIC

Considérant le bureau électoral constitué lors de la séance et composé de Mme le Maire, présidente, M. VEYRAT, secrétaire et Mme CIEPLINSKI et M. MILOSEVIC assesseurs,

Considérant l'avis de la Commission municipale permanente en date du 8 avril 2026,

**Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité**

**PROCÈDE** A l'élection à bulletin secret, des 8 membres du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Le dépouillement des votes donne les résultats suivants :

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne :	35
Nombre d'enveloppes ou de bulletins blancs et nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	35
Majorité absolue :	18

Ont obtenu :

- Liste « Montgeron pour la vie ! » : 27 voix
- Liste « Montgeron en Commun » : 6 voix
- Liste « Engagés pour Montgeron » : 2 voix

En conséquence, sont élus membres du Conseil municipal au sein du Centre Communal d'Action Sociale : Mme GUERY, Mme MARQUES CARLOS, Mme GARTENLAUB, Mme RIOU-HARCHAOUI, M. KNAFO, M. MAGADOUX, Mme POIVRE, Mme BOULAY.

**DIT**

Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

**POUR EXTRAIT CONFORME**



**Sylvie CARILLON**

Maire de Montgeron

Conseillère régionale d'Île-de-France